

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 mars 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

### L'APPROCHE DU PRINTEMPS

[Traduction]

**M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour):** Monsieur l'Orateur, je tiens à soulever une question très importante et très urgente. Il s'agit du phénomène météorologique et horticole qui point en ce moment sur le littoral de l'Ouest, en Colombie-Britannique. Les députés de Colombie-Britannique, de concert avec le Greater Vancouver Visitors and Convention Bureau, nous ont fourni un signe avant-coureur en distribuant à chaque député un échantillon qu'il pourra étudier et contempler à loisir.

Mes propos, monsieur l'Orateur, vont remplir de joie tous les cœurs de ceux qui, comme nous, sommes pris dans l'étreinte d'un hiver qui semble sans fin. Le printemps est arrivé sur la côte du Pacifique! Impossible d'en douter. Les jonquilles et les crocus s'épanouissent à profusion à Vancouver et dans la banlieue, à Burnaby, dans la Vallée du Fraser, dans les îles du golfe de Géorgie et dans les jardins de l'île de Vancouver. Ce qui arrive en Colombie-Britannique peut arriver dans le reste du Canada. Ne perdons pas tout espoir.

**M. l'Orateur:** Le député demande-t-il la parole pour un autre réjouissant rappel au Règlement?

**M. Caouette:** Si les choses vont si bien en Colombie-Britannique, c'est qu'elle a un gouvernement créditiste.

### LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. PEDDLE—L'ANNONCE INTEMPESTIVE DU RÈGLEMENT DU CONFLIT COMMERCIAL AVEC LE MEXIQUE

**M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador):** Monsieur l'Orateur, c'est un décor plutôt frivole pour une affaire sérieuse. Je soulève la question de privilège et je me propose de faire suivre d'une motion mes brefs commentaires. Le jeudi 26 février, j'ai posé au ministre de l'Industrie et du Com-

merce une question relative au conflit commercial entre le Canada et le Mexique, qui faisait peser une grave menace économique sur l'industrie du papier dans ma circonscription. Le ministre m'a assuré qu'on entreprendrait des négociations pour régler le différend et qu'on nous tiendrait au courant.

• (2.10 p.m.)

Hier, à 2 heures, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déposé un communiqué sur le règlement du différend et des copies ont été dûment remises aussitôt après aux journalistes présents dans les tribunes. Cependant, la presse de Terre-Neuve avait été saisie de ce communiqué par le ministre des Transports hier vers 10 heures du matin, soit quatre heures avant.

**Des voix:** Honte!

**M. Peddle:** A mon sens, le ministre des Transports a mal agi. Il s'est servi des fonctions qu'il occupe pour obtenir une information qu'il a ensuite rendue publique, quatre heures avant que la Chambre n'ait été mise au courant de son côté. Ignorant tout à fait que la question avait été résolue, un certain nombre d'autres députés et moi-même avions continué à nous pencher, jusqu'au moment de l'ouverture de la séance, sur les nombreuses communications d'électeurs qui manifestaient leurs appréhensions. Or, un ministre de la Couronne savait que le différend avait été réglé et il l'avait annoncé publiquement, tirant pour son propre compte tout le capital politique possible de l'affaire et se frottant allégrement les mains.

Le fait que cette nouvelle ait été divulguée dans une province canadienne quatre heures avant sa publication dans les neuf autres entraîne d'autres répercussions sérieuses; je n'ai pas besoin de vous donner de détails. Ma motion, appuyée par mon honorable ami de Gander-Twillingate, recommande de déférer, au besoin, la question au comité permanent des privilèges et élections.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador a donné le préavis stipulé au Règlement. La présidence a donc pu étudier les circonstances qui ont inspiré sa question.